



## Utilisation abusive de partie commune de copropriété

Par **Partagecopro**, le 13/08/2020 à 11:14

Bonjour,

Un copropriétaire (dans une grande maison séparée en plusieurs lots) s'est attribué une partie des chemins de servitude pour agrandir sa cour privative. De ce fait, l'accès en pente qui était déjà pénible, devient plus difficile encore pour une personne handicapée ou âgée.

De quelle manière peut-on lui signifier afin qu'il remette le chemin de servitude comme à son origine ?

Par ailleurs, cette même personne a fait des travaux sur sa terrasse (pose d'une marquise de 3m sur le mur de la maison et construction d'un cabanon contre le mur) mais sans faire les travaux aux normes d'usage (comme mettre un solin et une gouttière) du fait de cette mauvaise réalisation de l'ensemble, des infiltrations massives d'eau ont complètement pourrit le mur de l'appartement du dessous, quels sont les recours possibles ?

Merci pour vos réponses à venir

Par **miyako**, le 13/08/2020 à 18:37

Bonsoir,

Il faut faire une déclaration à votre assurance habitation et à l'assurance de la co proprété.

Vous demandez à un un expert de votre choix de venir en même temps que l'expert des assurances et en plus vous faites venir un huissier le jour de l'expertise. Le contradictoire étant respecté. Les experts d'assurance seront beaucoup plus prudents dans leur expertise.

Cela coûte un peu d'argent, à peu près 1500€ en tout, mais vous êtes bien armé pour vous défendre face aux assurances. faites faire aussi des devis de réparation à présenter aux experts.

Amicalement vôtre

suji KENZO